Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 mars 2022

SESSION ORDINAIRE 2021-2022

PROPOSITION

de constitution d'une commission délibérative (article 42*ter* du Règlement)

Décision du Bureau élargi du 25 mars 2022

Constitution d'une commission délibérative

Développements

En date du vendredi 25 mars 2022, trois groupes politiques (Défi, PS et Ecolo) ont déposé une proposition de constituer une commission délibérative, rédigée comme suit :

L'emploi constitue l'une des préoccupations majeures de la population bruxelloise. Et pour cause, il s'agit d'un vecteur important de lien social, d'épanouissement, d'intégration sociale mais aussi de subsistance. Plus largement, l'emploi contribue à la prospérité collective et au financement du système social.

Fin janvier 2022, la Région bruxelloise comptait 86.676 chercheurs d'emploi pour un taux de chômage de 15,1 %. Ce taux grimpe à 22,9 % pour les jeunes chercheurs d'emploi. Il s'agit là de chiffres qui restent relativement élevés en comparaison des autres régions du pays, bien qu'une diminution significative ait pu être observée ces dernières années.

Derrière cette évolution favorable se cache l'adoption de nouvelles politiques et de nouvelles priorités. À l'instar de ce qui est pratiqué dans d'autres régions du monde, la Région de Bruxelles-Capitale cherche à favoriser prioritairement l'intégration des chercheurs d'emploi au marché du travail par la formation et la qualification.

Parmi les instruments mis en place se trouve la formation en alternance. Cette dernière combine un apprentissage théorique et pratique : des cours théoriques et pratiques dispensés en centres de formation (2 jours/semaine) et un stage en milieu professionnel (3 jours/semaine).

L'apprenant « jeune » signe un contrat d'alternance (commun à la formation et à l'enseignement) avec l'entreprise qui l'engage, tandis que l'apprenant « adulte » signe une convention de stage, les deux faisant l'objet d'une rémunération progressive.

Grâce à cette spécificité, l'alternance augmente les chances des apprenants de décrocher un emploi dans le métier ciblé. Le taux de mise à l'emploi est estimé à 80 % dans les 3 mois suivant l'issue de la formation.

La formation en alternance est aussi une formation de longue durée, puisqu'elle s'étend sur 3 ans pour la formation « jeune » et sur 2 ans pour la formation « adulte ». Ce qui la distingue de la « formation en entreprise » qui, quant à elle, dure entre 4 semaines à 6 mois.

L'alternance a aussi la particularité d'être organisée à la fois par la formation professionnelle et par l'enseignement qualifiant par l'intermédiaire des Centres d'Éducation et de formation en alternance (Céfa).

En octobre 2020, la marque Alt+ a été créée pour sensibiliser le grand public, accompagnée d'une campagne d'affichage (https://www.alt-plus.be).

Le paysage de l'alternance en formation professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale

L'EFP est le seul centre de formation en alternance pour PME agréé en région bruxelloise, sous la tutelle du SFPME – Service de la formation professionnelle PME de la Commission communautaire française – qui agit en tant que service d'appui opérationnel et en tant que service de tutelle financière, administrative et pédagogique.

L'EFP accueille plus de 5.000 personnes par an et propose, en collaboration avec le SFPME, plus de 200 formations.

L'EFP propose trois grands types de formation :

- la formation de base, en apprentissage (dès 15 ans) qui débouche sur un certificat d'apprentissage;
- la formation de base, en chef d'entreprise (dès 18 ans) qui débouche sur un diplôme de chef d'entreprise ou un diplôme de coordination et d'encadrement;
- la formation continue.

Thématique déposée

Question proposée : Comment les pouvoirs publics peuvent-ils améliorer et valoriser la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle ? Comment stimuler la participation des entreprises afin d'atteindre cet objectif ?

Thématique reformulée par le Comité d'accompagnement réuni ce mardi 29 mars 2022

« Comment améliorer la formation en alternance pour en faire un meilleur outil d'épanouissement, d'accès à l'emploi et de réorientation professionnelle à Bruxelles et comment y associer les employeurs bruxellois privés et publics ? ».